

Protéger plus de 30%

C'est l'objectif du Conservatoire du littoral, qui lance un appel à projets à Fabrégas. En trente ans, ce rempart contre la pression foncière a acquis soixante-dix sites sur la Côte d'Azur

Le Conservatoire du littoral, rien que dans la région, représente 70 sites acquis, 15 000 hectares protégés, avec 2 millions d'euros de budget annuel. Pour 15 % de linéaire de littoral préservé de la pression foncière, si forte dans le Sud. Richard Barety, chargé de mission pour la délégation PACA du Conservatoire explicite plus en détail, la signification réelle de ces chiffres.

Propriétaire mais pas gestionnaire

« En 1975, quand l'établissement a été créé, son président Robert Poujade, prévoyait déjà les prémices de la décentralisation, se rappelle Richard Barety. À l'époque, il avait déclaré que face aux pressions et aux menaces de dégradation de toutes sortes qui s'exercent sur les espaces côtiers, joindre les efforts du Conservatoire à ceux des collectivités locales, pour assurer la pérennité de la protection et la souplesse de la gestion était indispensable. »

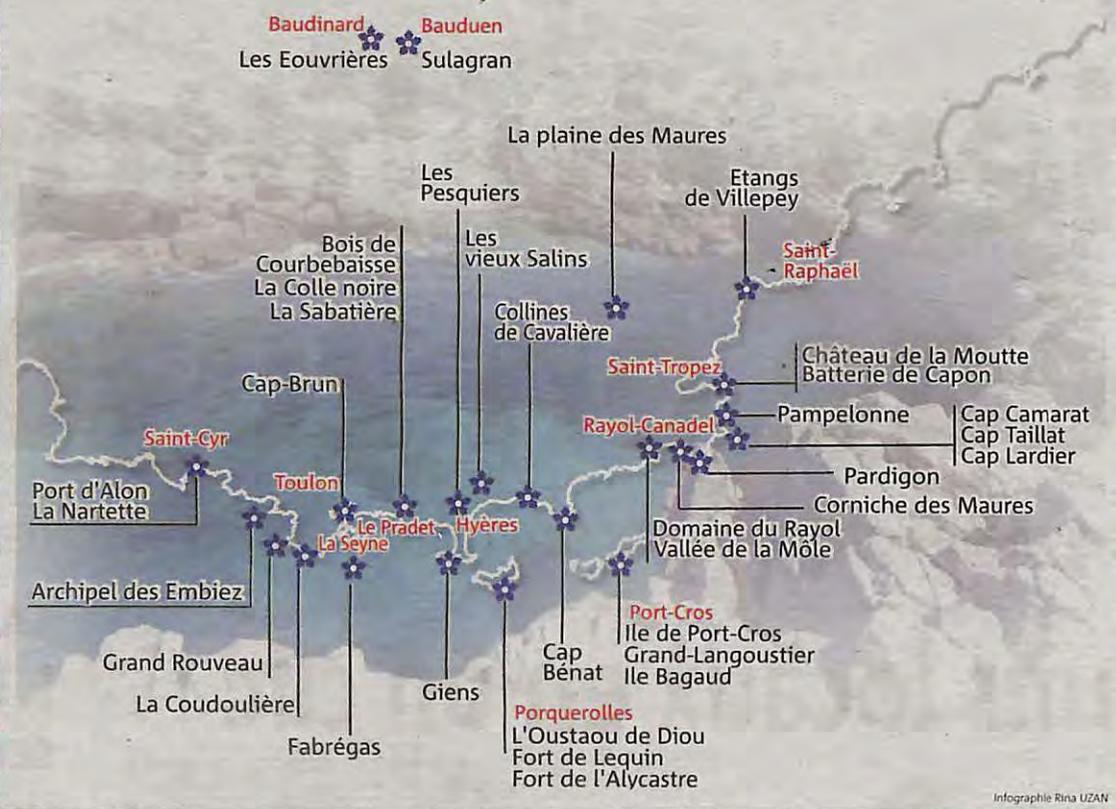
En gros, le Conservatoire - fortement subventionné par l'État achète les sites, en revanche ce sont les collectivités ou les associations qui s'occupent de la gestion comme de l'entretien.

Et, pour ce faire, ces dernières doivent embaucher et rémunérer des gardes du littoral, assermentés par l'État.

Pas de crise économique à l'horizon

À noter qu'à ce sujet, la crise financière semble avoir été évitée. Pour autant les acquisitions foncières

les propriétés gérées par le Conservatoire du littoral dans le département



Le Conservatoire investit, chaque année, 2 millions d'euros en moyenne dans l'acquisition foncière varoise.

nécessitent des fonds considérables. Avec un budget limité.

« Les collectivités participent volontiers, se félicite-t-on, au siège, à Aix-en-Provence. Elles s'investissent humainement autant qu'économiquement, note le chargé de mission Délégation PACA. D'ailleurs, nous travaillons avec une cinquantaine de gestionnaires différents,

c'est une particularité de la région. Quant au Conservatoire, à l'échelle nationale, il perçoit chaque année 37 millions d'euros, dont quinze sont dédiés à l'acquisition de terrains, aux grés des opportunités. » Et de reprendre : « Concernant la région PACA, en moyenne deux millions d'euros sont alloués à ce titre, mais on peut monter jusqu'au dou-

ble si nécessaire. »

La somme reste minime à la vue du chantier entrepris dans la préservation du littoral. D'autant que l'enveloppe versée par l'État n'augmentera plus.

Car si l'établissement public est financé intégralement par la taxe DAFN (Droit annuel de francisation et de navigation) qui rapporte

chaque année davantage au gouvernement, pour cause d'effort national, le reversement a été plafonné à 37 millions d'euros ces deux dernières années.

Les Alpes-Maritimes ont été sacrifiées

Ce qui n'empêche pas l'établissement public d'être devenu l'un des bras armés du ministère de l'Écologie les plus puissants. Carassant l'objectif d'atteindre un tiers du linéaire côtier français protégé à l'horizon 2030.

Il faut noter, tout de même, que le Var et les Bouches-du-Rhône s'en sortent relativement bien, la région PACA atteignant déjà le beau résultat des 15 % préservés.

Surtout, le Conservatoire évite de « sanctuariser » les espaces rachetés en les laissant accessibles aux humains.

« Le parcellaire n'est pas très morcelé, reprend Richard Barety. Ainsi l'acquisition de grandes propriétés, qui est l'unique rempart à la pression foncière, en est facilitée. »

Par ailleurs, l'homme émet quelques regrets : « Les Alpes-Maritimes, il faut le reconnaître, ont été sacrifiées, le Conservatoire est arrivé trop tard pour les sauver. Seuls 1 000 hectares sont préservés. »

Ce qui n'entache pas la lancée de l'établissement, propriétaire de 138 000 hectares, en France. Et qui réfléchit de manière approfondie à prendre au passage la plupart des phares français sous son aile.

Textes :

CHANAEL CHEMIN
cchemin@nicematin.fr

Valentin Gautier, sentinelle du littoral depuis 11 ans à Saint-Cyr

Valentin Gautier exerce, depuis 11 ans, la profession-passion de garde du littoral, à Saint-Cyr. Il ne faut, tout de même pas, se méprendre : la dénomination « garde du littoral » est utilisée pour le personnel travaillant sur les sites du Conservatoire du littoral, mais ces salariés ne sont pas employés du Conservatoire. Ils travaillent pour les collectivités territoriales (Conseil général, communauté de communes, communes, etc.), les établissements publics (ONF, ONCFS) ou les associations (nationales et locales) qui gèrent les sites pour le compte de l'établissement public.



Valentin Gautier est rattaché au Conservatoire depuis 11 ans.

(Photo Dominique Leriche)

Littoral », annonce Valentin Gautier.

« Je suis rattaché à la mairie, qui est le gestionnaire des terrains acquis par l'établissement public chargé de la protection des côtes et des rivages lacustres. Les 161 hectares concernés s'étendent de la Pointe Grenier jusqu'à la baie de la Moutte, explique l'homme. Auxquels se rajoutent les 101 ha acquis, en 2009, dans l'espace maritime. »

Les missions de Valentin Gautier, secondé par deux collègues, s'orientent autour « de la préservation des espèces, de l'entretien des paysages par le maintien des zones agricoles, mais aussi de la protection des sites contre l'impact d'une forte fréquentation et, pour finir, la valorisation du patrimoine. »

Garde du littoral, c'est donc un qualitatif mais une palette de

plusieurs métiers : agent, garde, technicien, garde animateur, garde gestionnaire, gérant, conservateur...

Sur le pont, été comme hiver

« L'hiver, nous axons nos activités sur l'entretien et l'aménagement, reprend-il. Les travaux de terrain visent à mettre en valeur les sites sur les plans écologique et paysager ainsi que pour valoriser l'accueil du public. Alors que durant la saison estivale notre mission est centrée sur la surveillance. »

Et de conclure : « Nous effectuons des tournées régulières et, si besoin est, on met en garde les contrevenants. L'accueil du public reste primordial, nous organisons visites commentées et découvertes des lieux. » La préservation passe par la sensibilisation.

du littoral avant 2030

Un appel lancé pour remettre en culture 3,4 hectares de friches agricoles à La Seyne

Le Domaine de Fabrègas, bordé de vergers, fourmille de cultivateurs. L'agriculture anime les champs, la vie est rythmée par les saisons. Nous sommes dans les années 1970, avant que l'activité ne cesse.

Une époque - des souvenirs d'enfance aux parfums de Provence - que garde en mémoire Claude Astore, adjoint délégué à l'urbanisme et aux infrastructures.

Et c'est donc, non sans cacher une fierté personnelle, que l'homme présente la remise en activité de 3,4 hectares de friches agricoles, au Domaine de Fabrègas, en exploitation maraîchère biologique.

Livrer la cuisine centrale en produits bio

« Le Conservatoire du littoral, propriétaire du lieu, et la municipalité sont porteurs d'un projet pédagogique et souhaitent faciliter l'installation d'un jeune agriculteur diplômé et/ou avec de l'expérience, détaille Céline Chicharro, responsable de la gestion du Domaine Fabrègas. L'initiative s'inscrit dans un contexte de crise, où la pression foncière, notamment, fragilise la filière: »

Cette décision conjointe remonte à fin 2012, pour un coût global étant estimé à 200 000 euros. La création d'un comité technique lui a emboîté le pas, autour d'élus municipaux, du Conservatoire, de la Région⁽¹⁾, TPM⁽²⁾, du Conseil général



La Ville, en la personne de Claude Astore, adjoint à l'urbanisme et aux infrastructures et le Conservatoire du littoral, représenté par Céline Chicharro collaborent pour la remise en culture des friches agricoles. (Photo Eric Estrade)

ral⁽³⁾, DDTM, de la Chambre d'agriculture du Var, de l'Adraf⁽⁴⁾, et de l'association AgriBioVar.

Point de vente directe pour tous

Les premières concertations ont permis d'élaborer les modalités techniques du projet. Ainsi, les prétendants doivent répondre à certaines conditions, énoncées par Claude Astore: « Répondre à la mise en concurrence pour l'approvisionnement

en maraîchage biologique de la cuisine centrale municipale sur le lot primeur bio. Grâce à ce circuit court, les coûts seront équilibrés. Par ailleurs, on ignore encore à quelle quantité nous pouvons prétendre. Même si les besoins journaliers peuvent être couverts, il semble que nous ne demanderons pas à être livrés chaque jour, pour commencer. »

Précisant tout de même que « 6 000 repas par jour sont livrés à destination des enfants, soit 139 jours par

an. Et 700 repas par jour aux centres de loisirs, soit 111 jours par an. Ces menus, comme la loi l'oblige, sont déjà composés de 20 % de produits bio. »

En une semaine, dix retraits de dossiers

« L'agriculteur devra proposer à minima trente variétés, fournir un plan d'exploitation viable sur trois ans et s'engager dans notre projet pédagogique « De la graine à l'assiette », reprend Céline Chicharro. Le but étant

Un cahier des charges à respecter

Les agriculteurs souhaitant se porter candidats au projet devront répondre à certaines conditions. Tout d'abord, le Domaine de Fabrègas appartenant au Conservatoire du littoral, le cultivateur ne sera jamais propriétaire des terres.

Le bail proposé dans le cadre du projet a été fixé à six ans reconductibles, pour un loyer mensuel de 536 euros. Les prix de vente seront, eux, fixés par l'ouvrier agricole. Aucun logement sur place n'est mis à disposition, pour le moment, mais la rénovation de la bâtisse pourrait peut-être permettre de créer un appartement de fonction. Par ailleurs, tous les locaux sont fournis, quant au point de vente directe, il sera aménagé à la charge du Conservatoire également.

Appel le plus large possible

Une parcelle de 180 m² a été clôturée, défrichée et labourée, à l'instar des 3,4 hectares. Un forage et un bassin d'irrigation sont prêts à fonctionner, il restera seulement au postulant retenu, la tâche de créer un système d'irrigation. À charge aussi à l'agriculteur d'équiper le hangar en mobilier, équipements et autres outillages et machines. Toutes les candidatures seront anonymes, afin de permettre un appel le plus large possible et l'égalité des chances pour tous.

de sensibiliser les enfants, notamment à la saisonnalité. Un point de vente directe sera également aménagé sur site, ouvert à tous. » La Seynoise insiste: « Par ailleurs, le but de la démarche s'inscrit dans une volonté de développer notre verger communal et un rucher pédagogique par le biais d'une régie municipale agricole, déjà existante. Notre équipe sera en partenariat étroit avec l'agriculteur. »

Lancé la semaine dernière

l'appel à candidatures enregistré déjà dix retraits de dossiers. La clôture de cet appel à projet est programmée au 10 janvier 2014.

1. La Région finance 30 % du projet.
2. TPM contribue à hauteur de 15 % du financement.
3. Le Conseil général apporte 5 %.
4. Adraf: L'Agence de développement rural et d'aménagement foncier.

Documents de candidature à retirer sur demande : domaine.fabregas@orange.fr